

# CHUZELLES

## informations



Mai – juin 2003

n° 66

### Le mot du maire....



*Malgré la canicule, la charge de travail du conseil municipal ne s'est pas atténuée.*

*Suite à cette période de sécheresse du début d'été, un arrêté préfectoral en date du 02/07/03 régleme désormais sur l'ensemble du département l'utilisation de l'eau.*

*Cet arrêté est affiché en mairie et un extrait a été publié dans la presse locale. Nous comptons sur votre compréhension pour respecter les mesures de restriction générale d'utilisation de l'eau.*

*L'enquête publique relative au PDU s'est terminée le 15 juillet 2003. Les chuzellois sont venus nombreux exprimer leurs remarques dans le registre tenu en Mairie et rencontrer le commissaire enquêteur, au sujet de la création d'une liaison Est-Nord devant contourner Vienne. Un collectif de chuzellois a fait également un gros travail de recherche et de présentation d'un dossier objectif. Qu'il soit remercié au nom de tous les chuzellois. Vous trouverez également en annexe un courrier, motivant la décision défavorable du Conseil Municipal adressé, à Monsieur le commissaire enquêteur.*

*L'inauguration du stade « Grand Jeu » a eu lieu le 21 juin à Luzinay. Sur le plan de l'équipement sportif, c'est une magnifique réalisation qui devra permettre aux joueurs des équipes de rugby de pratiquer leur sport dans d'excellentes conditions, sur une pelouse remarquablement adaptée au jeu de ballon. Le nouveau terrain permettra de soulager les autres stades trop sollicités pour garder des pelouses correctes.*

*L'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles a fêté son centenaire. Ce fût deux journées de festivités réussies sous un soleil radieux qui se sont tenues à Seyssuel les 17 et 18 mai. La musique était à l'honneur : outre les membres de l'Harmonie et de l'école de musique de Seyssuel-Chuzelles, les diverses formations musicales de la région se sont succédées sous le grand chapiteau pour offrir un programme varié à leur auditoire ravi. J'en profite pour remercier, au nom de la commune, tous les bénévoles qui ont soutenu l'Harmonie et les maires des 2 communes dans l'organisation de cette manifestation.*

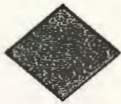
*Les écoles maternelle et élémentaire ont fermé leur porte ce 28 juin. Je remercie tout particulièrement l'Association des Parents d'Elèves, qui depuis janvier 2003, a aidé les employés communaux à gérer au mieux le stationnement et la circulation, aux abords des écoles, aux heures d'entrée et de sortie des classes pour la sécurité des enfants.*

*Les parents d'élèves ont assumé cette responsabilité, chaque jour scolarisé, relevant la fonction de Monsieur NAUD, absent pour raison de santé. Début septembre, une policière municipale viendra renforcer notre effectif et assurera dès la prochaine rentrée ce service.*

*Après les feux de la St Jean et la fête des classes en 3 fin juin, le mois de juillet a démarré par une séance de cinéma en plein air à Villette de Vienne (en collaboration avec Chuzelles) avec l'excellent film: Etre et avoir de Nicolas PHILIBERT, suivi par le feu d'artifice du 13 juillet offert conjointement par les communes de Chuzelles et de Luzinay et une participation inter-assocative.*

**Je souhaite de bonnes vacances à chacun d'entre vous.**





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2003

L'an deux mille trois, le 26 mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2003

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, NAVARRO,  
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, BOREL, ODRAT, PRAS

**EXCUSES :** Mme AURIC donne pouvoir à Mr NAVARRO  
Mr MIELCZAREK donne pouvoir à Mr BOURGUIGNON jusqu'à son arrivée

**ABSENT :** Mr DI RUZZA

**SECRETAIRE :** Mme GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2003 :

Approuvé à l'unanimité.

### DOSSIER C.C.A.S.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la commission administrative du CCAS réunie le 18 avril d'attribuer une aide exceptionnelle pour une personne en difficulté.

### ◆ Délibérations :

#### 35 - Décision modificative n°1 – budget C.C.A.S. :

L'imputation liée au versement de l'aide pour les dossiers APA était initialement prévue au compte 7473 (subventions département), la trésorerie demande que le versement s'effectue à l'article 7478 (autres organismes).

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### 36 - Décision modificative n°1 – budget assainissement

En raison du passage du plan comptable M49 en M14, l'article 7715 n'existe plus, il est donc nécessaire d'affecter la somme budgétisée au compte 748 (subventions reçues).

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### 37 - Convention « ciné - été »

La ville de Vienne prépare une nouvelle saison de cinéma en plein air et propose grâce à la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) l'organisation de séances sur toutes les communes membres.

Comme chaque année, la ville de Vienne se charge de la préparation et de l'organisation matérielle des séances, en collaboration avec les services de la commune accueillante.

Cependant des critères sont à rassembler pour l'organisation d'un tel spectacle :

- lieu de projection en plein air (vérification préalable avec le projectionniste)
- lieu de repli pouvant accueillir jusqu'à trois cent personnes en cas de mauvais temps
- équipe pour aider à l'installation et à l'encadrement des séances.

Après examen des différents critères, il s'avère que la commune n'est pas en mesure de proposer un lieu de repli, toutefois en coordination avec Villette-de-Vienne, la projection aura lieu dans cette dernière et se déroulera en principe le 09 juillet.

La participation financière pour les communes intéressées s'élève à 3.03 € par spectateur pour les droits d'exploitation cinématographique.

Une convention doit être passée entre la ville de Vienne et la commune de Chuzelles et voir si nécessaire avec Villette-de-Vienne.

Les membres présents donnent à l'unanimité tout pouvoir au maire pour la signature de(s) convention(s), des formalités administratives et comptables.

Arrivée de Jean Mielczarek à 20h00.



#### Demande d'assistance au syndicat des 4 vallées :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander l'assistance du Syndicat des 4 Vallées pour la mise en sécurité de l'Abereau (suite à la chute d'un arbre) par enlèvement d'embâcles et confortement de la berge du côté de la voie communale n°2.  
Il s'agit d'un travail préventif pour protéger cette voie.

Le conseil municipal charge également ce syndicat de faire une étude pour le chiffrage.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### ◆ Divers :

##### MIJIR (Mission Intercommunale Jeunes Isère Rhodanienne) :

Cet organisme rencontre actuellement des difficultés financières, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois s'est engagée à apporter une aide exceptionnelle cette année.

##### STUV : (Service Transports Urbains Viennois) :

Deux élus ont rencontré un représentant de ce service pour étudier la mise en place d'une navette de transport à la demande, de Chuzelles à Vienne.  
Lors de cette réunion, les points de ramassage sur la commune ont été étudiés à partir de la carte scolaire tout en apportant quelques modifications.

Ce service pourrait être mis en place à compter de la rentrée de septembre 2003. Des informations complémentaires seront diffusées par le STUV et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV).

##### Préparation de la fête du 13 juillet :

Le feu d'artifice du 14 juillet aura lieu cette année sur la commune le dimanche 13 juillet.  
Une réunion de préparation de cette journée se tiendra le 10 juin à 20h00 avec les représentants des associations chuzelloises.

##### Fête des Mères :

La municipalité conjointement avec l'Association Familiale Rurale a organisé le 25 mai une petite cérémonie pour fêter les mamans.

Monsieur le Maire regrette que cette manifestation n'ait pas rassemblé plus de personnes, il demande aux membres présents de réfléchir sur les raisons et sur l'avenir de cette manifestation.

#### Plan de Déplacement Urbain (P.D.U) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les dates de l'enquête publique et les permanences du commissaire enquêteur.

Un « flash info » spécial enquête publique doit être distribué dans les prochains jours à tous les chuzellois.

Le groupe de travail mis en place s'est réuni à deux reprises pour étudier au maximum ce dossier.  
Une nouvelle rencontre doit avoir lieu avant le début de l'enquête publique pour permettre une synthèse et des propositions alternatives.

Les dates de l'enquête publique sont :

- Mairie de Chuzelles,  
19 juin 2003 – 9h00 à 12h00
- Mairie d'Estrablin,  
26 juin 2003 – 9h00 à 12h00
- Mairie de Reventin-Vaugris,  
03 juillet 2003 – 9h00 à 12h00
- Mairie de Vienne,  
11 juillet 2003 – 14h00 à 17h00

##### Dénomination des rues :

Les personnes en charge de ce dossier continuent de travailler. Après mise au point, une information par quartier pourra être envisagée.

##### Emplois saisonniers :

Cinq candidatures sont parvenues en mairie, le conseil municipal décide d'en retenir quatre.  
Les réponses seront adressées très prochainement aux différents candidats.

##### Recrutement d'un agent d'entretien :

Douze personnes ont fait acte de candidature ; celles-ci sont en cours d'examen.

##### Formation Accompagnement à la Vie Associative :

Plusieurs élus des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) ont souhaité qu'un travail d'accompagnement et de mobilisation autour de la vie associative fasse l'objet d'une réflexion.

Ils perçoivent un essoufflement, une lassitude, des difficultés d'ordre technique de la part des bénévoles (budget, animation de réunions...).

Une rencontre de travail sur ce thème est prévue le lundi 02 juin 2003 à 18h30 en Mairie de Pont Evêque.



#### Projet d'Agglomération :

Un cabinet d'études mandaté par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois sera reçu en Mairie le 06 juin à 15h00 pour prendre connaissance des projets de la commune.

Bien qu'une ébauche de projet ait été réalisée lors de cette séance du conseil municipal, Monsieur le Maire demande aux élus un travail personnel afin d'aborder au mieux cette réunion.

#### Nettoyage sentiers du 07 juin :

Monsieur le Maire charge la commission «environnement» de recenser les personnes volontaires intéressées pour répertorier les sentiers utilisés.

#### Intervention du Centre de Secours :

Avril : 4 interventions – 22.20 heures – 30 personnes engagées.

#### Plan communal d'action en matière de catastrophe :

La Préfecture de l'Isère et le Conseil Général de l'Isère ont adressé au Maire une cassette vidéo accompagnée d'un livret méthodologique relatifs au plan communal d'action.

Ce document est destiné aux communes pour les préparer à faire face à de nombreuses situations de crise, liées ou non à une catastrophe majeure, d'origine naturelle ou technologique.

Monsieur le Maire propose aux élus de consulter ces éléments pour une mise en application.

#### Propreté de l'aire de pique-nique et du stade :

Régulièrement, les employés municipaux doivent se rendre sur les lieux afin de procéder au nettoyage en raison de la négligence des utilisateurs. Il est regrettable de constater ces faits.

Suite à une question d'une élue relative aux délais de réparations des vestiaires du stade consécutifs aux actes de vandalisme, l'Adjoint en charge des bâtiments répond que les travaux seront réalisés prochainement pour une utilisation normale dès septembre.

L'expert de l'assurance est passé dernièrement.

#### Lotissement des Bourrelières Sud :

La commission «urbanisme» examine actuellement les différents permis de construire conjointement avec l'architecte du CAUE, Mme PINHEDE.

Cette dernière sera en Mairie le vendredi 20 juin à compter de 17h30 pour recevoir les pétitionnaires.

Les travaux de viabilité des Bourrelières devraient démarrer le 02 juin.

#### Electrification Rurale :

- Poste Boussole et Mûniers (à Pauphile) :  
les ordres de service de lancement des travaux de réalisation de ces deux postes sont délivrés.

- Poste Bourg :  
une réunion avec EDF et un bureau d'étude est prévue le 13 juin pour étudier le renforcement du réseau Basse Tension de ce poste.

- Syndicat d'Electricité 38 (SE.38) :  
le lundi 19 mai a eu lieu à St Maurice l'Exil une réunion importante sur :  
. la maîtrise d'ouvrage en électrification  
. le projet de statuts  
. les avantages et inconvénients  
. la taxe sur l'électricité

En effet suite à des directives européennes, les communes n'ont plus le droit d'exercer une maîtrise d'ouvrage en électrification.

Un débat s'est installé lors de cette réunion décentralisée pour examiner les avantages et inconvénients de l'application de ces directives.

Le Conseil Syndical du SE.38 se prononcera cet été à Grenoble sur l'orientation à prendre.

#### Epannage des boues :

Lors d'une réunion sur ce sujet à laquelle deux élues de la commune ont participé, les organisateurs ont estimé que ce procédé ne comportait aucun risque toutefois le problème des odeurs n'est pas encore maîtrisé.

Une conseillère municipale a soulevé le problème de la détérioration des routes liée au passage répété des camions. A ce sujet, Monsieur le Maire avait déjà fait des remarques aux transporteurs.

#### Prochaines réunions :

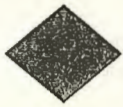
- 10 juin à 19h00 : commission « bâtiments »
- 10 juin à 20h00 : préparation de la fête du 13 juillet avec les présidents d'associations
- 11 juin à 19h00 : commission « adjoints »
- 23 juin à 19h00 : commission « adjoints »
- 27 juin à 20h00 : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

G. BOUGUIGNON





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2003

L'an deux mille trois, le 27 juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2003

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO, CAMUZET, BROUZES, MIELCZAREK,  
Mmes : BOREL, CARRET, MOREL, SYLVAIN, ODRAT, GODET,

**EXCUSES :** C.TERRIER donne pouvoir à G.BOURGUIGNON  
R.PRAS donne pouvoir à M.T.CARRET  
E.AURIC donne pouvoir à G.NAVARRO  
G.DI RUZZA.

**SECRETAIRE :** A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.20

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2003 :

Approuvé à l'unanimité.

### ◆ Délibérations :

#### 40 - Décision Modificative N°1 – Budget Communal - Grape Innovations :

Lors du conseil municipal du 25 avril 2003, la commune a décidé de participer à l'étude Petite Enfance confiée à GRAPE INNOVATIONS.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au Budget Primitif 2003, il y a lieu de prélever au compte Dépenses de la section d'investissement « Frais de recherches et développement » article 2031 la somme de 2 200,00 € et de la budgéter au compte Dépenses de la section de fonctionnement « Etudes et recherches » article 617 du budget communal.

Cette somme permettra de payer 50% de l'étude. Le solde de cette dépense sera prévue au Budget Supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'imputation de cette dépense.

#### 41 - Autorisation est donnée au Maire et à la première adjointe pour déposer et signer le permis de construire concernant les chaufferies de l'école :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'obtenir le permis de construire concernant les chaufferies de l'école.

Il demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation ainsi qu'à la première adjointe de déposer une demande puis de signer le permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire ainsi que la première adjointe à l'unanimité à déposer une demande et à signer le permis de construire concernant les chaufferies.

#### 42 - Transformation d'un poste de garde-champêtre en poste de gardien principal de police municipale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un Gardien Principal de Police Municipale est recruté, en remplacement du garde-champêtre, à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Il y a donc lieu de transformer le poste de garde-champêtre en poste de gardien principal de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la transformation d'un poste de garde-champêtre en poste de gardien principal de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

#### 43 - Indemnité de fonction au gardien principal de police municipale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer l'indemnité de fonction de la police municipale au gardien principal de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003. Il propose de lui verser mensuellement une indemnité de fonction correspondant à 18% du traitement de base.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de fonction au gardien principal de police municipale correspondant à 18 % du traitement de base à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté individuel d'attribution.

## ◆ DIVERS :

Monsieur le Maire tient avant tout à adresser ses remerciements ainsi que ceux du conseil municipal aux parents de l'Association des Parents d'Elèves pour leur dévouement à effectuer la sécurité à la sortie des écoles avec les employés communaux à la place du garde-champêtre durant l'année scolaire.

### Congés du personnel et remplacements divers :

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport suite à une réunion avec certains employés de la mairie, où il leur rappelle que les congés d'une année doivent être pris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre et qu'il faut également solder les heures de récupération.

Il y a également lieu de pourvoir au remplacement de l'agent de la bibliothèque qui part en congés maternité mi-septembre.

Le même problème se pose au niveau du remplacement de l'intervenante musicale qui prend un congé parental.

De même, le besoin d'une personne supplémentaire se fait sentir à la cantine entre 11h.30 et 13h.30 : la commission cantine évalue précisément les besoins et examine des propositions.

### Assainissement vallée de la Sévenne :

Le Maire lit le compte-rendu de Luzinay de la réunion du 16 mai 2003 concernant l'étude de l'assainissement de la Vallée de la Sévenne. Une proposition d'étude est faite par la D.D.A.F.

Monsieur le Maire propose de faire un courrier à Villette-de-Vienne et Luzinay précisant que Chuzelles ne souhaite pas engager de frais pour régler les problèmes des stations d'épuration de Villette-de-Vienne et Luzinay.

### Assainissement les Serpaizières :

La consultation des entreprises par la D.D.A.F. (Maître d'œuvre) est lancée avec une date limite fixée au 15 septembre 2003.

Chuzelles est concernée par le transit des Serpaizières et les antennes de collecte du Cloutrier et de la Devillière.

### Règlement de la collecte des ordures ménagères :

Un projet de règlement de la collecte des déchets ménagers a été présenté à la Commission Environnement le 11 juin 2003.  
La C.A.P.V. envisage la gestion des bacs individuels.

### Ambroisie :

6 jeunes mandatés par la C.A.P.V. vont procéder à l'arrachage de l'ambroisie sur la commune du 30 juin au 4 juillet 2003.

### P.D.U. :

Le commissaire enquêteur était présent en mairie le 19 juin 2003 afin de recueillir les remarques et observations des chuzellois.

Un courrier de la mairie est adressé au commissaire enquêteur afin de motiver l'avis défavorable du conseil municipal, Monsieur le Maire en donne lecture.

Le conseil municipal rajoute en fin de courrier que « l'augmentation du trafic poids lourds sera très important ».

### Projet d'agglomération :

Le cabinet URBICAND a été chargé de recueillir les besoins et projets futurs auprès des communes de la C.A.P.V.

Un premier diagnostic sera présenté prochainement en commission d'Aménagement de l'Espace à la C.A.P.V.

### Transport à la demande :

Un article spécial concernant ce sujet et le Syndicat des Transports Urbains de Vienne sera développé dans le bulletin municipal et dans la plaquette de la C.A.P.V.

### 100 ans de l'harmonie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les festivités qui se sont déroulées pour les 100 ans de l'harmonie ont remporté un très grand succès.

Plusieurs associations étaient présentes et ont assuré l'intendance. Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient tous les bénévoles et l'harmonie qui ont contribué à la réussite de cette fête.

### Inauguration du terrain grands jeux :

Elle a eu lieu le samedi 21 juin 2003 à Luzinay. Elle a débuté par un match d'ouverture avec des joueurs du LOU-GRENOBLE et BOURGOIN. Le terrain a été inauguré par de nombreux officiels.



Prévention délinquances :

Suite à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) la C.A.P.V. propose une première réunion en Mairie le jeudi 21 août 2003 à 18 heures.

Tous les conseillers municipaux y sont invités.

Problèmes stade :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une administrée au sujet des problèmes de bruits et de dégradations qu'elle rencontre, occasionnés par des jeunes fréquentant le stade.

Il lui est conseillé de porter plainte à la gendarmerie, si nécessaire.

Il est demandé aux élus de faire des visites fréquentes sur place et à toute heure dans l'attente de l'arrivée du policier municipal.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal :

- ✓ lundi 28 juillet 2003 à 19 heures,
- ✓ vendredi 29 août 2003 à 20 heures,
- ✓ vendredi 26 septembre 2003 à 20 heures,
- ✓ vendredi 24 octobre 2003 à 20 heures,
- ✓ vendredi 28 novembre 2003 à 20 heures,
- ✓ vendredi 19 décembre 2003 à 20 heures.

Réunion d'Adjoint :

- ✓ lundi 7 juillet 2003,
- ✓ lundi 21 juillet 2003.

Agrandissement des écoles :

Une rencontre a eu lieu en mairie le 19 juin 2003 avec l'architecte chargé de l'étude.

Il a laissé des esquisses de l'agrandissement des écoles afin que le conseil municipal se prononce et prenne une décision.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner ces documents. Il est demandé par des conseillers municipaux un temps de réflexion et une réunion spécifique afin de s'exprimer sur ces propositions.

Cette réunion de municipalité aura lieu le mercredi 9 juillet 2003 à 19 heures.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 24 heures.

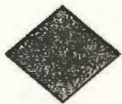
**Le Maire,**

**G. BOURGUIGNON**



Manifestation contre le tracé du fret ferroviaire du samedi 17 mai 2003





## COMMISSIONS COMMUNALES

La commune de chuzelles est actuellement concernée par 2 études différentes :

- ✓ projet de fret ferroviaire traversant Chuzelles d'Est en Ouest au niveau de la rivière la Sévenne
- ✓ projet de Déplacement Urbain de la CAPV traversant Chuzelles du Sud au Nord

### **Ces 2 projets sont distincts l'un de l'autre.**

Si ces 2 projets voient le jour, notre village sera traversé par des trains de marchandises reliant Ambérieu à la vallée du Rhône et par une route contournant Vienne par l'Est, en partant de la RN7 à Chuzelles pour rejoindre Reventin-Vaugris.

Ces 2 dossiers sont suivis de très près par la municipalité et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de nos actions, de vous transmettre toutes les informations disponibles et de vous solliciter pour nous soutenir.

### ❖ PDU ( Plan de Déplacement Urbain) de la communauté d'agglomération Viennoise

L'enquête publique s'achève, de nombreux Chuzellois ont fait le déplacement en mairie pour consulter le dossier sur le PDU et faire part de leurs remarques dans le registre mis à leur disposition.

Certains ont pu rencontrer directement le commissaire enquêteur lors de sa permanence du jeudi 19 juin 2003.

Un groupe de travail, à l'initiative du conseil municipal, composé d'élus, de personnes sensibles à l'environnement, de riverains potentiels (répartis géographiquement sur le tracé possible) a pu travailler sereinement pour examiner les enjeux, faire une synthèse de l'ensemble du dossier et envisager des solutions alternatives.

Les élus, par le biais du conseil municipal, ont quant à eux, directement motivé leur avis défavorable dans un courrier adressé au commissaire enquêteur et, en l'absence de projet précis, demandé à ce que la figure 2-2 annexée au rapport (indiquant par une flèche la traversée de Chuzelles) soit modifiée pour envisager différentes alternatives pour la partie Nord du projet.

Vous trouverez ci-joint une copie intégrale du courrier adressé au commissaire enquêteur et annexé au registre d'enquête publique.

### ❖ Fret ferroviaire

Le samedi 17 mai environ 500 personnes de la vallée de la Sévenne se sont mobilisées pour participer à la manifestation contre le tracé du fret ferroviaire.

Les habitants de la vallée de la Sévenne, avec les élus en tête ont manifesté leur opposition au projet. L'association « Sévenne Environnement » a très bien maîtrisé l'organisation et l'animation du défilé de la place Bellecour à la place des Terreaux.

Une délégation a été reçue à l'hôtel de ville de Lyon.

Il en ressort que pour le moment, l'état donne priorité à la liaison Lyon-Turin (projet très coûteux) et met en attente le projet de fret ferroviaire qui nous concerne plus directement.

L'agglomération stéphanoise demande quant à elle, à ce que son bassin ne soit pas oublié dans les projets ferroviaires et autoroutiers, ce qui signifierait un tracé plus au nord.

**Même si ce dossier semble être mis en sommeil, restons vigilants , il n'est pas clos.**



MAIRIE DE CHUZELLES



ISÈRE

Chuzelles, le 08 juillet 2003

Le Maire de CHUZELLES

à

Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
CAPV  
Espace St Germain  
Bâtiment Antarès  
B.P. 263  
38217 VIENNE CEDEX

**Nos Réf.** : GB/BM/293

**OBJET** : Plan de Déplacement Urbain

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal de Chuzelles en date du 28 janvier 2003 a exprimé son refus d'accepter le rapport définitif du PDU, en l'état.

Ce rapport développe les objectifs suivants : le transport collectif, l'usage des 2 roues, la sécurité et le confort des cheminements piétons, le réseau routier, les stationnements. La majorité de ces points sont approuvés.

Concernant la liaison Est /Nord qui implique directement le territoire de la commune, comme indiqué sur la figure 2-2, et en l'absence de projet précis, nous demandons que cette dernière soit modifiée pour envisager différentes alternatives pour la partie Nord du projet.

Il nous paraît nécessaire de motiver l'avis défavorable émis par le Conseil Municipal comme suit.

**1. A grande échelle**

Il existe dans le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) de Givors/Vienne/Roussillon, toujours d'actualité, à l'échéance de 2010, un fuseau prévu pour une autoroute passant à l'Est de Vienne et en direction plein Nord.

Dans le rapport de présentation du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise « Lyon 2010 » (p.148) des cartes confirment ce projet. Le tracé permettrait un raccordement du BUS (Boulevard Urbain Sud) au Nord/Ouest, à l'autoroute rejoignant l'aéroport St Exupéry au Nord/Est.

Le couloir rhodanien est déjà fortement saturé, il faut noter que l'essentiel de la circulation de poids lourds se fait en direction des grandes plates-formes logistiques situées principalement à l'Est de Lyon, il est donc inutile de rabattre le transit sur les grands axes existants déjà trop chargés : A7 et N7.

**2. A l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois**

Une liaison Est/Nord passant par Chuzelles, dans l'objectif de relier la RD75 au giratoire de Communay (raccordant la RN7 à la A46) est inconcevable pour 3 raisons principales :

2.1. rabattre la circulation sur la A46 en direction de l'Ouest (Ternay/Givors) correspond à renvoyer un transit supplémentaire sur un tronçon du contournement Est surchargé, dont les bouchons sont réputés au niveau national.

.../...



2.2. rabattre la circulation sur la RN7 au Nord n'est pas cohérent avec la « requalification de la RN7 » (étude réalisée par le CETE, l'agence d'urbanisme de Lyon et l'agence Pascale HANNETEL en 1999 et 2000) et engage un flot de véhicules dans la traversée de Feyzin ou cette voie peut être considérée comme une rue principale de la ville.

- ✓ la requalification de la RN7 au sud de Lyon se fonde sur une préservation des qualités d'un parcours et sur le renforcement des identités territoriales plutôt que de tendre vers une image et un fonctionnement unique d'itinéraire.
- ✓ la RN7 traverse une ZNIEFF située entre le bois de Cornavent et le bois de St Jean déjà fragilisée par la présence de l'échangeur de la A46 proche.
- ✓ Cette section constitue une véritable entrée des Balmes Viennoises, la RN7 traverse alors des espaces naturels de grandes qualités qu'il faut préserver.

2.3. récupérer enfin la A46 pour diriger la circulation au Nord/Est en direction des grandes zones industrielles et d'activités de la région lyonnaise ne nécessite pas de revenir en « crochet » sur le giratoire de Communay.

### 3. A l'échelle de la commune de Chuzelles

Le projet ne propose qu'une seule alternative à ce que l'on peut appeler le contournement de Vienne.

Ce nouvel axe risque de prendre une partie de la circulation de :

- la RN.7
- la RD.538 en provenance de Beaurepaire, itinéraire « Bis »
- la RD.502 en provenance de St Jean de Bourmay
- la RD.75
- la RD.36 existant déjà sur la commune

pour drainer une circulation supérieure à celle de la déviation actuelle de Pont-Evêque et qui apportera un flux de véhicules important, notamment de poids lourds, pour une route départementale.

Au niveau du bruit, les chuzellois supportent déjà ceux de la RD36, RD123, RN7, ce qui est déjà non négligeable pour une commune dont les habitants souhaitent conserver leur tranquillité.

Compte tenu de la topographie de la commune, il ne faut pas oublier qu'un nouvel itinéraire la couperait en deux, en partie centrale, créant ainsi une véritable frontière.

C'est pourquoi, nous demandons que la figure 2.2 du rapport définitif soit modifiée comme sur l'extrait de plan ci-joint.

Vous remerciant par avance de prendre en considération notre position, et vous priant d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

Le Maire  
et son Conseil Municipal

G. BOURGUIGNON



P.J. : Extrait de la figure n°2.2

Copie : Monsieur le Président de la CAPV



# Hiérarchie du réseau viarie



► **Réseau autoroutier**

- Assure le "grand transit" et l'accessibilité aux grandes agglomérations (VP et PL)

► **Réseau primaire**

- Assure l'accessibilité VP et PL aux différentes communes et zones d'activité de l'agglomération
- Assure le transit VP local (par rapport à l'agglomération)

► **Réseau secondaire**

- Relie les communes "rurales" entre elles
- Assure l'irrigation des communes à partir du réseau structurant
- Collecte la circulation de desserte

► **Réseau de desserte**

- Assure la desserte fine des bourgs depuis le réseau secondaire



Communauté d'Agglomération du Pays Viennois  
 CETE de Lyon  
**PDU de Vienne**



0278-f 2.2-hb-3-03.10.02 / bt

**Figure n°2.2**



## ◆ C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

### Diagnostic étude enfance et petite enfance

Les 4 communes (Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Villette de Vienne) ont fait le nécessaire pour acheminer les questionnaires, établis par l'Institut « Grape Innovations », au public concerné :

- parents d'enfants de moins de 3 ans
- parents d'enfants d'école maternelle
- parents d'enfants d'école primaire
- assistante maternelle

Une rencontre a été prévue dans chacun des villages (pour Chuzelles le 25 juin) avec les collégiens, les lycéens, leurs parents et les assistantes maternelles pour une concertation sur les différents projets. Peu de personnes sont venues en mairie s'entretenir de ce projet.

Dès septembre, même si ce délai nous paraît court, il serait bon d'obtenir un état des besoins de nos différentes communes pour nous positionner.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à cette enquête. Les réponses permettront une mise en évidence des besoins de notre commune.

### Don du sang

Le 16 juin, malgré une chaleur importante, se tenait au Mille Club, ventilé et aéré pour l'occasion, la collecte de sang de l'EFS.

60 personnes ont eu un élan de générosité et se sont présentées de 16h à 19h pour effectuer un geste de solidarité.

Nous les remercions sincèrement d'avoir contribué ainsi à venir en aide aux personnes malades ou accidentées, pour qui ce don est si important.

**La prochaine collecte aura lieu le :  
lundi 24 novembre 2003**

Nous espérons vous retrouver nombreux.  
Bonnes vacances à tous.

## ◆ Transports urbains

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, notre commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV). Depuis cette date, le Périmètre de Transport Urbain (PTU) correspond au périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Les élus des 18 communes ont pris différentes mesures significatives afin d'améliorer sensiblement, dès cette année, les conditions de transport de tous les habitants.

### Le transport à la demande : un transport innovant

La CAPV va proposer un système de transport bien adapté aux besoins des habitants des communes de l'agglomération qui ne sont pas desservies par le réseau SUV (en dehors du transport scolaire, toujours assuré par les services du conseil général de l'Isère).

Il s'agit d'un service qui permettra de se rendre à Vienne ou Pont-Evêque, à partir de points d'arrêt « transport à la demande » créés dans chaque commune, et en fonction d'horaires proposés du lundi au samedi.

« A la demande », car une réservation est nécessaire pour qu'un véhicule se déplace.

« Souple », car pour chaque trajet, l'itinéraire sera optimisé en fonction des réservations.

#### **Comment ?**

- ✓ vous réservez votre trajet par simple appel téléphonique, au plus tard la veille de votre déplacement
- ✓ pour cela vous choisissez un horaire dans le tableau des horaires qui vous sera proposé
- ✓ un véhicule (mini-bus ou taxi) vous prendra en charge à l'arrêt le plus proche de votre domicile pour vous conduire à la destination demandée. Votre retour sera assuré de la même façon

#### **quel tarif ?**

- ✓ celui d'un ticket de bus urbain, soit 1€ le trajet avec une correspondance possible avec les lignes urbaines du réseau SUV.

#### **A partir de quand ?**

Le lancement de ce service est prévu dans la deuxième quinzaine de septembre.

#### **Pour en savoir plus...**

Une large campagne d'informations SUV est prévue fin août, donnant tous les détails de fonctionnement de ces différentes nouveautés. Des documents seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 18 communes, avec notamment le guide du service Transport à la demande avec les plans et horaires pour les secteurs concernés.

Un numéro d'appel sera à votre disposition pour tout renseignement.



## ◆ Commission Voirie – bâtiment

### Travaux

#### Travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie entreprise SACER

- Voie communale n°6 du Verdier ;
- Collecte des eaux pluviales .
- Découpe de la chaussée pour pose de canalisation et de bordures
- Piquage dans la grille existante , confection de bouche d'égout et pied de talus
- Enrobé 0/6 pour réfection de tranchée et création .
- Voie communale n° 6 et 6 A ; recherche de tuyau et création d'une grille
- Voie communale n° 16 Fond Froide ; abaissement de 2 grilles , pose de canalisation, création d'un avaloir, découpe de la chaussée , reprofilage en enrobé 0/6
- Voie communale n° 5 quartier St MAURICE ; reprise d'un enrobé du virage , détérioré par une sortie d'eau pluviale .

#### Emploi partiel manuel - entreprise DUMAS

- route de SIMANDRES sur le plateau ,suivi sur toute la longueur y compris le virage vers le bois du Verdier

- voie communale n° 1 A
- virage de la RD n° 123 et de la VC n° 2 aux Serpaizières.
- Ultérieurement l'enrochement au pied du pont de la carrière

### Nouveau bâtiment

Le permis de construire pour l'implantation d'une nouvelle chaufferie a été déposé auprès de la DDE.

Ce projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment contiguë au groupe scolaire et l'installation de 2 chaudières à gaz d'une puissance de 300 KW au total. L'installation assurera le chauffage des écoles, du restaurant scolaire et de la mairie.

Le dossier de génie civil a été confié au cabinet Chrétien qui en assurera le suivi.

Les travaux se dérouleront dès le début septembre.

## ◆ Commission environnement

### Ambroisie

L'ambroisie est une mauvaise herbe de la famille des composées (genre Ambrosia, espèce Eliator)

Plante annuelle, elle sort de terre en mai-juin, pousse lentement jusqu'en juillet, puis se développe rapidement et fleurit.

La pollinisation s'effectue du 15 août à début octobre, chaque pied d'ambroisie pouvant émettre jusqu'à 2.5 milliards de grains de pollen par jour. C'est ce pollen abondant qui est particulièrement nuisible à la santé humaine et provoque notamment le rhume des foins d'automne.

L'ambroisie pousse principalement sur les terres sans végétation, à l'abandon ou en friche, le long des axes routiers et autoroutiers, des voies de chemins de fer, dans les cultures légumières de pois,

## L'AMBROISIE

**Une mauvaise herbe  
qui provoque  
des allergies polliniques  
graves**

**Détruisons-là avant le  
1<sup>er</sup> août**

**Une équipe de jeunes,  
délégés par la CAPV est  
intervenue pour arracher  
l'ambroisie sur notre  
commune du 30 juin au 4  
juillet 2003.**

les champs de maïs, tournesol et soja, les jachères mal entretenues, les chaumes d'été et les lotissements.

Adulte, l'ambroisie a une hauteur comprise entre 40cm et 2m. Sa résistance à la sécheresse favorise son développement dans la région.

#### **Comment lutter contre l'ambroisie ?**

- \* Par arrachage manuel
- \* Par broyage mécanique
- \* Par désherbage chimique

A condition d'intervenir avant la floraison de la plante.

- \* Constructeurs, nettoyez vos terres de remblais
- \* Agriculteur, déchaumez au bon moment



## L'eau potable en Isère

Pour faire suite aux articles concernant l'eau potable, il est souhaitable de rappeler les textes, organismes ou acteurs qui ont la charge de surveiller, de protéger, de dépolluer et de distribuer l'eau.

### **1. L'eau, patrimoine commun de la nation**

La loi de 1964 définit la gestion de l'eau dans son cadre naturel, le bassin hydrographique avec la création des comités de Bassin et de l'Agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse).

La loi de 1992 instaure le système de planification et de gestion (SDAGE-SAGE).

La directive Cadre Européenne sur l'eau adoptée en 2000, fixe comme objectif d'atteindre un « bon état des milieux aquatiques d'ici à 2015 ».

### **2. Le Comité de Bassin**

Il définit les grands axes politiques de l'eau dans le bassin. (Gestion des ressources, protection des milieux ...).

Il a été élaboré en 1996 le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe pour 15 ans les orientations fondamentales.

### **3. L'agence de l'eau**

Elle est le gestionnaire des milieux aquatiques à l'échelle du bassin.

Elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements effectués et la pollution qu'ils rejettent. (voir vos factures)

Elle apporte des aides aux collectivités locales pour les captages d'eau potable, les stations de traitement d'eaux usées et la construction de collecteurs de transit.

### **4. Le syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné**

Il regroupe une trentaine de communes et met en œuvre les moyens appropriés pour protéger les eaux superficielles, les eaux souterraines, les rivières et leur environnement.

Il travaille avec les élus, habitants, pêcheurs, agriculteurs, industriels, amis de la nature ...

Il élabore des contrats de rivière avec des partenaires tels que l'Etat, la Région, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

On peut citer quelques actions du Syndicat des 4 Vallées :

- embauche d'un technicien de rivière qui apporte des conseils précieux à vos élus et à la population
- réalisation de nombreuses études de diagnostic et suivi de qualité des eaux ; aléas d'inondation ; de schéma directeur d'assainissement...
- construction d'ouvrage de régulation de crues (deux sur l'Abereau à Serpaize)
- prévention avec la mise en place de bande enherbée avec des agriculteurs volontaires
- entretien des berges de la Sévenne pour palier au devoir des riverains qui sont souvent dépassés par l'importance de la tâche
- informe les communes et la population.

### **5. Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne**

C'est lui qui vous distribue l'eau potable.

Il est le propriétaire et le gestionnaire de tout le réseau d'eau potable aussi bien de la station de pompage, du traitement de l'eau, du stockage dans les réservoirs, des canalisations de transport et de distribution jusqu'à votre tabouret abri-compteur.

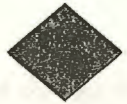
Pour l'exploitation du réseau, il confie par contrat ce service à une société fermière (aujourd'hui SDEI).

### **6. La commune**

Elle agit indirectement par le biais de ses élus la représentant dans les syndicats intercommunaux, ou directement par les choix du conseil municipal en matière d'assainissement. Il peut s'agir de collecte d'eaux usées, d'autorisation d'assainissement autonome lors de la délivrance de permis de construire, ou de politique d'assainissement comme l'établissement d'un schéma directeur.

Enfin la commune détermine sa volonté en matière d'environnement comme la protection de la zone humide des Serpaizières.





**PÊLE - MELE**

## Association « Sauve qui veut »

ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION  
DE LA NOYADE DE L'ENFANT



*Sauve qui veut*

NOTICE D'UTILISATION

### L'association « Sauve qui veut »,

qui se mobilise depuis des années pour informer et sensibiliser le public au risque de noyade de jeunes enfants, notamment en piscine, lance une nouvelle campagne de prévention, réalisée bénévolement par « Les Ouvriers du Paradis » et diffusée par voie d'affichage et de presse.

L'accroche interpelle les adultes en soulignant la rapidité de l'accident, qui se produit toujours en silence.

**Votre enfant ne réclamera pas son biberon. IL s'est noyé. Vous n'entendez que le silence.**

Cette campagne rappelle que quelques secondes d'inattention suffisent pour qu'un enfant se noie dans la piscine et que des mesures indispensables de prévention associées à la vigilance des adultes peuvent prévenir efficacement les accidents.

Depuis le 3 janvier 2003, une loi prévoit :

Art. L.128-1- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade.

Art. L.128-2 Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 doivent avoir équipé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé, sous réserve qu'existe à cette date un tel dispositif adaptable à leur équipement.

Art. L152-12- Le non-respect des dispositions des articles L.128-1 et L.128-2 relatifs à la sécurité des piscines est puni par de lourdes amendes.

Sur le site de l'association ([sauvequivent.asso.fr](http://sauvequivent.asso.fr)), vous pouvez trouver plus de détails concernant la réglementation et la normalisation des dispositifs de sécurité, ainsi que des témoignages, des conseils de prévention,....

**Sauve qui veut  
1, villa St Croix  
75017 PARIS**

**92, impasse du perdreau  
3000 NIMES**

## AGEDEN – Agence Energies Renouvelables en Isère

L'AGEDEN fait partie du réseau des Espaces Informations Energie mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et par la Région Rhône-Alpes, pour vous fournir une information de proximité sur la maîtrise des consommations d'énergie et sur les énergies renouvelables.

L'enjeu est de taille puisque 50% des consommations d'énergie (et donc des émissions de gaz à effet de serre) dépendent des actes quotidiens des particuliers.

L'AGEDEN est à votre disposition pour vous apporter gratuitement des conseils pratiques sur les moyens de réduire votre facture énergétique tout en préservant l'environnement.

### AGEDEN

Le Trident – Bâtiment A – 6<sup>ème</sup> étage  
34, Avenue de l'Europe  
38100 Grenoble  
Tel : 04 76 23 53 50 – fax : 04 76 23 53 51  
Email : [infoenergie@ageden.org](mailto:infoenergie@ageden.org)  
<http://www.ageden.org>



## Communauté d'Agglomération du Pays Viennois – Consultance architecturale

Permanences gratuites de l'architecte conseil du  
C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Prendre rendez-vous au  
04 74 78 78 76

Espace saint Germain – Bâtiment Antarès  
30, avenue Général Leclerc  
38200 Vienne

### **Vendredi après-midi**

5 septembre 2003  
19 septembre 2003  
3 octobre 2003  
17 octobre 2003  
7 novembre 2003  
21 novembre 2003  
5 décembre 2003  
19 décembre 2003

## Assainissement des Serpaizières

Dans le dernier « mot du Maire » du bulletin municipal n° 65 de mars - avril 2003, le maire évoquait certains financements dont celui concernant l'assainissement des Serpaizières.

Conscients des difficultés rencontrées par rapport aux financeurs qui appliquent actuellement des pourcentages de subvention à la baisse nous les avons contactés :

- 11 avril 2003 : rendez-vous à l'Agence de l'eau à Lyon.  
Cet entretien a permis aux 3 communes concernées : Villette-de-Vienne, Serpaize et Chuzelles d'obtenir une subvention exceptionnelle en plus de celle officiellement prévue.
- 03 juillet 2003 :  
rendez-vous au Conseil Régional Rhône-Alpes à Charbonnières. Le dossier est en cours d'examen.

D'autres entretiens sont prévus dans le courant du mois de juillet.

## Forum junior éco – trieur

Suite au forum, des écoles des communes de la CAPV ont réalisées des toiles sur l'environnement.

Des prix ont été remis le 17 mai 2003. 15 toiles seront exposées du 29 août au 5 septembre 2003 en mairie.

## Harmonie Chuzelles – Seyssuel

Lors des festivités du centenaire de l'harmonie Chuzelles-Seyssuel, des tee-shirts ont été floqués pour marquer cet événement.

La totalité de ces tee-shirts n'a pas été vendue. Si vous souhaitez en acheter un pour apporter votre soutien à l'harmonie Chuzelles- Seyssuel, vous pouvez contacter :

Sébastien FANGET au 04 37 02 04 65, Yannick ROCHET au 04 74 31 94 83, Thierry SAINTAGNE au Belvédère à Chuzelles qui se feront un plaisir de vous en remettre un, au prix de 10€ .

## Extrait de l'arrêté n° 2003-07080 portant limitation des prélèvements d'eau

**L'intégralité de cet arrêté est affiché en mairie.**

### Article 4 – Mesures de restrictions générales

Sont interdits de 6h à 22h :

- le lavage des véhicules.....
- le remplissage des piscines des particuliers.....
- l'arrosage par aspersion (municipale et domestique) des gazons, parcs, terrains de sports.....
- .....

### Article 8 – Mesures complémentaires

Prévention des risques d'incendie :

- l'allumage de tout feu ouvert est interdit sur l'ensemble du département
- la récolte des pailles et jachères dès maturité est obligatoire
- .....

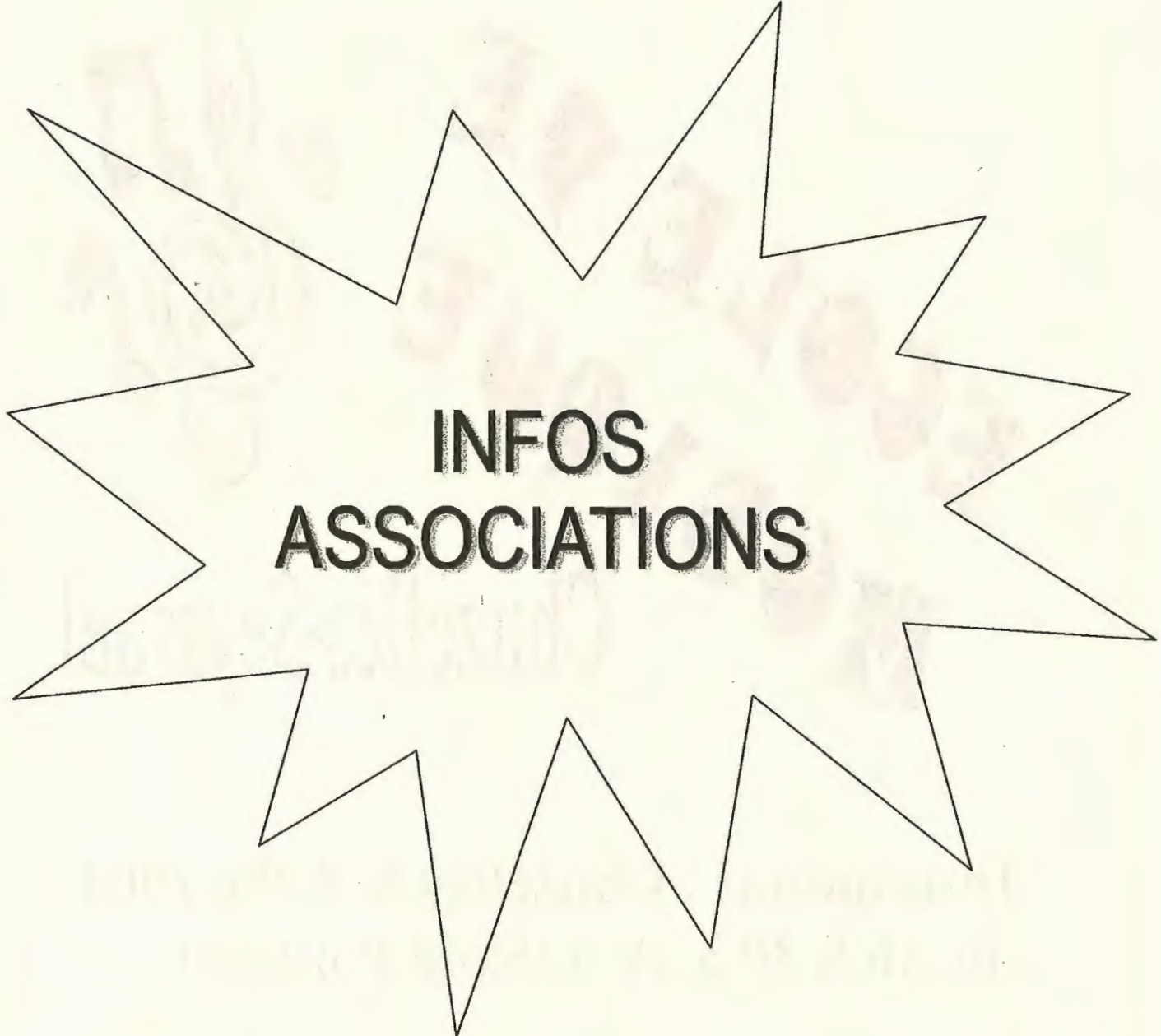
### Article 10 – Modification de la situation d'alerte

Toutes ces dispositions resteront en vigueur pour une durée de 2 mois à compter de la date du présent arrêté, .....

### Article 11 – Sanctions

Quiconque aura contrevenu aux mesures prescrites par le présent arrêté sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe, .....





# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.  
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**



# ÉCOLE DE MUSIQUE



Chuzelles-Seyssuel

Inscriptions : Chuzelles le 8/09/2003  
de 16 h 30 à 19 h (Salle Poltière)

Inscriptions : Seyssuel le 9/09/2003  
de 16 h30 à 19 h (école de musique)

Renseignements :

tel : 04 74 31 75 36 après 20 h

[hamaide@lcpp.cpe.fr](mailto:hamaide@lcpp.cpe.fr)



## Dernières blanches et noires de la saison pour l'Ecole de Musique

Presque déjà la fin d'une année de musique et le temps de faire un premier bilan sur les activités de l'Ecole de Musique de Seyssuel - Chuzelles.

Comme l'an passé, beaucoup de notes se sont envolées des instruments de nos chers petits, et aussi un peu moins petits puisque l'Ecole compte un certain nombre d'adultes à ses pupitres.

Prestations très remarquées au goûter de Noël à Chuzelles ainsi qu'au concert de l'Ecole de Musique le 5 avril dernier. Le mélange des classes et des instruments avait donné lieu à une manifestation particulièrement appréciée par tous les auditeurs qui avaient rempli la salle de Seyssuel. Les professeurs avaient préalablement chauffé la salle avec un talent qui n'est plus à démontrer.

Le petit orchestre, sous la baguette de son chef d'orchestre et directeur, Nicolas Belland, continue à se balader lui aussi dans la campagne environnante : participation aux Illuminations à Chuzelles, au grand concert pour les sinistrés du Gard avec l'ensemble des musiciens et choristes de la vallée de la Sévenne à Luzinay ainsi qu'au centenaire de l'Harmonie en mai.

Il est déjà temps de se préparer pour la nouvelle rentrée. N'hésitez pas à prendre contact pour vous renseigner pour faire découvrir le monde merveilleux des petites notes sympas et de la belle musique à vos chers petits. Quant aux plus grands, il n'est jamais trop tard.

Venez nombreux...

L'équipe vous attend avec une clé de sol, de pieds ferme pour la rentrée.

Les dates des inscriptions seront :

- à CHUZELLES le 8 septembre de 16 h 30 mn à 19 h (Salle Poltière)
- à SEYSSUEL le 9 septembre de 16 h 30 mn à 19 h (Ecole de musique)

Pour plus de renseignements contacter :

M. Thierry HAMAIDE

Adresse internet

Tel. : 04 74 31 75 36 après 20 h

e-mail : hamaide@lcpp.cpe.fr

A bientôt



Le Bureau

Musicalement votre ....





**LE SOU DES ECOLES  
DE  
CHUZELLES**

**Remercie toutes les personnes  
qui ont permis de mener à bien  
la kermesse du vendredi 20 juin,**

**ainsi que tous les parents et enfants  
présents à cette fête.**

**Cette soirée fut une réussite.**

**Nous vous donnons rendez-vous le  
3 octobre 2003  
pour notre assemblée générale  
salle des poletières  
où un bilan financier complet sera exposé**

**Encore merci à tous et bonnes vacances**



## **CHORALE « LA CLE DES CHANTS »**

Jeudi 26 Juin, c'était notre dernière soirée chorale pour la saison. Mirose s'est proposée de nous recevoir afin que le repas de clôture, où chacun apporte son panier et sa boisson fraîche, se déroule en pleine campagne, sans nuisance pour les voisins. Nous nous sommes retrouvés nombreux, tous joyeux. On peut dire que c'était une super soirée d'autant que d'anciens choristes nous avaient rejoints. Avant de se mettre en vacances faisons un rapide bilan de la saison écoulée.

### **Concert pour les sinistrés du Gard**

Relatés par tous les médias, les énormes dégâts causés par l'eau nous incitent à organiser un concert au profit des sinistrés de cette région voisine. Après beaucoup de démarches et de contacts, la date du 21 Février est retenue. La municipalité de Luzinay met gracieusement sa grande salle des fêtes à notre disposition. Sa chorale est partante, celle de Villette aussi. L'indisponibilité du chef de la chorale de Saint Just Chaleyssin ne permet pas à cette dernière d'être présente, dommage. Nous avons l'accord de la chorale Tourn'sol de Seyssuel, ainsi que l'Harmonie et le 5-7 Band.

Le jour « J » est là. La salle polyvalente de Luzinay est pleine à craquer, les spectateurs ont répondu généreusement à l'invitation. Après la prestation de chaque société, nous nous trouvons réunis pour interpréter « Le Tourdion » sous la direction de Jean-Dominique Westphal, chef de Villette. Notre peine fut bien récompensée puisque c'est un bénéfice de 2838 euros qui a été retiré de cette soirée. Cette somme fut remise directement à la chorale de Sommières, le 1<sup>er</sup> Mai, par une délégation d'une dizaine d'entre nous, le trésorier de cette chorale étant également le président de l'association des sinistrés. La SACEM s'est jointe à cette action en nous exonérant des droits d'auteurs pour cette soirée. Un rendez-vous est pris pour une rencontre chorales fin Mars 2004 avec la participation de la chorale de Sommières ainsi que de toutes les sociétés musicales ayant participées à cette soirée du 21 Février.

### **Une seconde « Clé des chants »**

Grâce à deux chuzellois, nous avons connu la chorale de Chaligny (près de Nancy) qui porte le même nom que la nôtre. Après moult correspondances et entrevues, il est décidé que nous recevrons nos invités les 12 et 13 Avril. Nous devrons loger chacun un ou deux choristes : pas de problème.

Le samedi 12 vers 18h30, le car arrive. Nous accueillons nos voyageurs souriants qui prennent possession de la salle des Poletières pour se rafraîchir, se restaurer et répéter. Nous aussi répétons dans la salle du Mille-Club. Quand deux « Clé des Chants » se rencontrent cela fait un sacré week-end !!!

Le concert a été superbe. Le chœur de l'église résonnait de sérénades, de chants contemporains et de musiques célestes... La soirée s'est terminée avec des chants communs : Nabucco de Verdi et le Canticorum de Haëndel. Le pot de l'amitié a été l'occasion de faire plus ample connaissance les uns et les autres. Le dimanche matin, le car a conduit nos amis lorrains à Vienne pour une visite de la cité avec le petit train conduit par notre ami chuzellois Jean-françois Bassi. A 13h00, après l'apéritif, tous s'installèrent pour un bon repas concocté par Gérard. Bien sûr nous avons chanté et après quelques histoires drôles ce fut le moment des adieux et la promesse d'aller à Chaligny le 25 avril 2004.

### **Le centenaire de l'Harmonie de Seyssuel**

On en parlait depuis la rentrée de cette grande fête « le centenaire de l'Harmonie de Chuzelles-Seyssuel ». C'était prévu pour les 17 et 18 Mai.

Dès le samedi soir, on se pressait par centaines sous le chapiteau dressé au cœur de Seyssuel. Sur scène, pour rappeler l'histoire de cent ans de musique et de convivialité, l'ensemble instrumental de l'école de musique, les chorales Tourn'sol et la Clé des Chants ainsi que le 5-7 Band et finalement l'Harmonie au grand complet, témoignaient de la vitalité d'une jeune centenaire. La prestation de l'Harmonie a été très appréciée. Le dimanche matin, certains choristes ont participé à la cérémonie religieuse.

### **La Fantaisie de Beethoven**

A l'initiative de Patrick Mange, chef de l'Harmonie « Les Enfants de l'Ozon », un grand concert a eu lieu à Sérézin le 13 Juin. Ce fut un grand moment musical avec la Fantaisie de Beethoven pour piano et chœur transcrite pour harmonie par Patrick Mange avec au piano en soliste David Thévenon, la partie chœur étant assurée par les chorales Octavium et Vocalizon de Saint Symphorien d'Ozon, Mine de Rien de Communay, et la Clé des Chants de Chuzelles co-dirigée par Rita Bois et Simone Payet.

Un public très nombreux, parmi lequel se trouvait un grand nombre de personnalités, a apprécié ce moment musical.

Nos répétitions reprendront le 11 septembre 2003, Salle des Poletières, à 20h30. Nous espérons la venue de nouveaux choristes.

**Bonnes vacances à tous.**



## *Chuzelles, Histoire & Patrimoine*

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine des 20 et 21 septembre 2003 sur le thème du patrimoine spirituel, la chapelle Saint-Maxime sera ouverte aux visiteurs

**le samedi 20 septembre 2003 à partir de 14 h 30.**

La chapelle Saint-Maxime à Chuzelles est un point phare du patrimoine spirituel du pays viennois. Edifiée dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle par les moines de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, elle a conservé son aspect primitif. Son saint patron, moine à Lérins, puis évêque de Riez en Provence est porteur du patrimoine spirituel du monde chrétien méditerranéen vers la fin de l'empire romain. Le pèlerinage à Saint-Maxime, officialisé par bulle papale au XV<sup>e</sup> siècle, s'est maintenu jusqu'à nos jours, en dépit de quelques périodes de désaffection.

En écho à la fresque du XVII<sup>e</sup> siècle ornant la voûte du chœur et représentant le saint dans son activité de thaumaturge, en écho aux motifs floraux qui l'entourent, l'association *Chuzelles, Histoire & Patrimoine* organise une exposition de *décors peints* consacrés à des motifs repris par Nicole Papillon et allant de Pompéi au XVIII<sup>e</sup> siècle sur divers supports. Danielle Barralon-Rochette présentera ses dernières créations.

L'après-midi se terminera à 18 h 30 par un concert de l'ensemble à cordes *Vivace* de Vienne avec un programme mêlé, regroupant divertimento mozartien et rythmes de rumba et country.

Bulletin tiré à 800 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 66 Dépôt légal – juin 2003